Il ordonne la constitution d'un groupe spécial de négociation si la composition du comité de la société coopérative européenne ou les modalités d'implication des salariés ne correspondent plus à l'effectif ou à la structure de la société.

## Titre VII: Participation des salariés dans les sociétés issues d'opérations transfrontalières

## Chapitre Ier: Dispositions générales

). 2371-1 Décret n°2023-430 du 2 juin 2023 - art. 8

Lorsque les dirigeants des sociétés participant à la constitution d'une société issue de l'opération transfrontalière décident que son siège est établi sur le territoire français, le projet de constitution de cette société précise que le groupe spécial de négociation prévu à l'article L. 2372-1 est constitué au lieu de ce siège.

Chapitre II : Participation des salariés dans la société issue d'une opération transfrontalière par accord du groupe spécial de négociation

Section unique : Groupe spécial de négociation

Sous-section 1: Mise en place et objet

). 2372-1 Décret n°2023-430 du 2 juin 2023 - art. 8

Dans le délai d'un mois à compter de la publication du projet de constitution d'une société issue de l'opération transfrontalière, les dirigeants des sociétés participantes portent à la connaissance de leurs organisations syndicales et à celle de leurs filiales et établissements qui disposent de représentants ou d'élus au sens de l'article L. 2352-5:

- 1° L'identité des sociétés, filiales et établissements ;
- 2° Le lieu de leur implantation ;
- 3° Leur statut juridique;
- 4° La nature de leurs activités.

2372-2 Décret n°2023-430 du 2 juin 2023 - art. 8

Les dirigeants des sociétés participantes indiquent à leurs organisations syndicales, à leurs filiales et à leurs établissements disposant de représentants ou d'élus :

- 1° Le nombre de leurs salariés à la date de la publication du projet d'opération, en France collège par collège et dans les autres Etats membres :
- 2° Les formes de participation existant au sens de l'article L. 2371-3 en ce qu'il renvoie à l'article L. 2351-6;

p. 1455 Code du travai